



MAIRIE DE FERIN

ARRETE MUNICIPAL

N°15-20

**Fermeture des espaces publics
Et des salles communales**

La Maire de la Commune de FERIN ;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les dispositions du gouvernement concernant l'épidémie du covid-19

Considérant, qu'il est nécessaire de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la population de l'épidémie.

ARRETE

- ARTICLE 1 :** Fermeture des aires de jeu des parcs des violettes et de la couturelle.
- ARTICLE 2 :** Fermeture du city stade et des terrains de pétanque.
- ARTICLE 3 :** Fermeture de l'ensemble des salles communales.
La salle du chaudron sera utilisable sur autorisation.
- ARTICLE 4 :** Fermeture de la mairie. Les services sont joignables en laissant un message au 07 82 59 70 56 ou à l'adresse mail mairie@ferin.fr
- ARTICLE 5 :** Ampliation sera transmise à :
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie d'Arleux

Fait à Férin, le 17/03/2020

La Maire,
Monique PARENT